

TINCQ'infos

téléchargeable sur notre site http://www.ville-tincques.fr/tincqinfos/2006/bulletin_6.pdf

Année **2006**

Numéro 6 – 30 mars 2006

DECLARATION OBLIGATOIRE DES OVINS ET DES CAPRINS

Si vous détenez des moutons ou des chèvres, que vous en soyez propriétaire ou non, vous devez les déclarer et les identifier.

En cas de crise sanitaire, il est nécessaire de connaître l'existence de ces animaux. L'absence d'identification pourra être sanctionnée conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur, par une contravention et l'abattage qui restera intégralement à votre charge.

Il ne s'agit pas d'un recensement à effectuer sur le territoire de chaque commune, mais plutôt d'une invitation à se conformer aux obligations de déclaration auprès de :

L'Etablissement Départemental de l'Elevage
Service identification
56, avenue Roger Salengro
Boîte Postale 39
62051 SAINT LAURENT BLANGY cedex
Tel : 03-21-60-57-73

↳ Après le 30 avril 2006, aucune situation ne pourra être régularisée.

PARCOURS DU CŒUR 2006

C'est le dimanche 2 avril prochain que le club de gym tincquoise vous invite à participer nombreux à son PARCOURS DU CŒUR annuel.

Les inscriptions (gratuites) auront lieu de 9h00 à 9h30 dans la salle polyvalente, préalablement au départ donné pour deux parcours de 5 et 8 km pour les plus aguerris.

Dès la fin de l'épreuve, une collation sera offerte par la municipalité à tous les participants.

SOIREE LOTO DU BASKET-CLUB

Vous êtes cordialement invités à assister nombreux au SUPER LOTO organisé par la section basket-ball de l' U-S TINCQUES qui aura lieu le samedi 8 avril 2006, dès 19h00 dans la salle polyvalente de TINCQUES.

Nombreux lots à gagner : sèche-linge, téléviseur, lecteur DVD, machine à pain, aspirateur, nettoyeur haute pression, karaoké etc ...

Ouverture des portes dès 18h00 - Buvette et possibilité de restauration sur place

Tarifs : 1,50 Euro le carton - 6,50 Euros les 5 cartons - 12 Euros les 10 cartons - 15 Euros les 15 cartons.